

Facture N°		RECTIFICATIVE 10/2025		E250414046362-EDF_OA_PV_FACTURE-113274	
				Etablie le	
Contrat d'achat photovoltaïque S21V2		n°		BTA0975084	
Période mensuelle de facturation		du		01/10/2025	au 31/10/2025
Coordonnées Producteur		FFBJ		Coordonnées Acheteur EDF	
Détail adresse		LACAZE		Détail adresse	
Code postal Commune		46100 - LENTILLAC-SAINT-BLAISE		Code postal Commune	
Tél		0681061728		TSA 10295	
mail		edf@lentillac.fr		94962 CRETEIL CEDEX	
N° TVA Intracommunautaire		FR27917888695		mail	
RCS (ou RM) / NAF		91788869500017		edf@lentillac.fr	
Forme juridique et capital				TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317	
Adresse du site de production (si nécessaire)		POLZES		Modalités de paiement : par virement bancaire	
Détail adresse		46100 - LENTILLAC ST BLAISE			
Code postal Commune					

Détermination de la production facturée

Ancien Compteur de production :		Nouveau Compteur de production :	
	Valeur des index		Valeur des index
Valeur du nouvel index (P1) :	240903	Nouvel index production Chgt Compteur (P3) :	7090
Valeur de l'ancien index (P2) :	236625	Ancien index production Chgt Compteur (P4) :	4
Production (différence des index) (P1 - P2) :	4278 A	Production (différence des index) (P3 - P4) :	7086 B
Ancien Compteur de non-consommation :		Nouveau Compteur de non-consommation :	
	Valeur des index		Valeur des index
Nouvel index non consommé (A1) :	1	Nouvel index non consommation Chgt Compteur (A3) :	0
Ancien index non consommé (A2) :	1	Ancien index non consommation Chgt Compteur (A4) :	0
Non-Consommation (différence des index) (A1 - A2) :	0 C	Non-Consommation (différence des index) (A3 - A4) :	0 D
Production nette (Production brute - Non-Consommation) :		11364 (A + B - C - D)	
Plafond annuel de l'énergie payée, donné à l'article 2 des Conditions Particulières du contrat (en kWh) :		151800	

Montant de la facture			
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la veille de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (C1)	11 364 kWh	au tarif T1 de :	13,165 c€/kWh
		Soit un montant en € de (C1 x T1) = 100 :	
Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la date anniversaire, au-delà du plafond annuel (C2)		au tarif T1 de :	, c€/kWh
		Soit un montant en € de	
Production livrée du mois en kWh, sur la nouvelle année contractuelle à partir de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (C3)		au tarif T2 de :	, c€/kWh
		Soit un montant en € de (C3 x T2) = 100 :	
Montant soumis au régime de l'autoliquidation, TVA due par le preneur assujéti, en application de l'article 283-2 quinquies du CGI		Montant total en €	
		1 496,07	

Conditions de règlement

Cette facture est payable selon un mode de paiement déterminé par le Cocontractant, dans un délai de trente jours à compter de la date de réception. Aucun escompte n'est présumé en cas de paiement anticipé.

A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Signature :

18/10/2026
